


Steinfort, le 29 juillet 2022

AVIS


Il est porté à la connaissance du public que le Règlement Général de Police de la commune de Steinfort modifié a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 21 juillet 2022 et entre en vigueur à la date du 2 août 2022.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, ainsi que sur le site Internet de la commune de Steinfort (www.steinfort.lu).

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner,
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal